



7/8 - 1995

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondée par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

L'histoire du siècle prochain
 The history of next century
 François Mitterrand
 p. 3

The taboo of unity
 Le tabou de l'unité
 p. 6

La société civile
 The civil society
 p. 10

Illegal immigration and solidarity
 Immigration illégale et solidarité
 J.K. Wiebenga
 p. 12

Senatus mala bestia...

« Le gouvernement de tout Etat membre, ou la Commission, peut soumettre au Conseil des projets tendant à la révision des traités sur lesquels est fondée l'Union.

Si le Conseil, après avoir consulté le Parlement Européen et, le cas échéant, la Commission, émet un avis favorable à la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des Etats membres, celle-ci est convoquée par le Président du Conseil en vue d'arrêter d'un commun accord les modifications à apporter auxdits traités...

Les amendements entreront en vigueur après avoir été ratifiés par tous les Etats membres conformément à leur règles constitutionnelles respectives ».

Ainsi a été rétabli par les gouvernements nationaux lors de la révision des traités de Paris et de Rome en 1991, ce qui veut dire que tous ceux qui participeront à l'élaboration des modifications s'emploieront à faire ressortir l'intérêt national, quel avantage national on pourra en tirer et quel inconvénient national on devra éviter.

Nous l'avons vu en 1986 avec l'Acte unique européen et nous avons vécu à nouveau l'expérience en 1991 avec le traité de Maastricht. Tout ce qui était d'intérêt national est devenu prioritaire et tout ce qui était d'intérêt proprement

Senatus Mala Bestia...

« The government of any Member State or the Commission may submit to the Council proposals for the amendment of the Treaties on which the Union is founded.

If the Council, after consulting the European Parliament and, where appropriate, the Commission, delivers an opinion in favour of calling a conference of representatives of the governments of the Member States, the conference shall be convened by the President of the Council for the purpose of determining by common accord the amendments to be made to those Treaties...

The amendments shall enter into force after being ratified by all the Member States in accordance with their respective constitutional requirements ».

This was what was established by the national governments on the occasion of the revision of the treaties of Paris and Rome in 1991. This means that all those who take part in bringing about the changes will be dedicated to promoting the national interest, i.e. the national advantage which one can gain and the national disadvantage which one can avoid.

We witnessed this in 1986 with the Single European Act and we relived the same experience in 1991 with the Treaty of Maastricht. Everything which was of national interest became first priority and everything which was of genuine European interest was submerged and became secondary.



européen est resté submergé et est devenu secondaire.

Pour mettre fin à cette situation paralysante et permettre à l'intérêt européen de devenir prioritaire - en renforçant en même temps la transparence et le caractère démocratique de la procédure pour modifier le traité - il n'y a qu'une solution. Elle correspond aux pratiques constitutionnelles en vigueur dans nos Etats nationaux et consiste à confier aux représentants élus des citoyens la tâche d'élaborer ces modifications. Ce qui signifie que le Parlement européen devrait être chargé d'élaborer le projet de révision du Traité de Maastricht.

Il n'a pas été ainsi en 1986, parce que le rôle du Parlement européen a été totalement ignoré et il n'a pas été ainsi en 1991, parce qu'on a offert au Parlement Européen le strapontin des conférences interinstitutionnelles parallèles.

Nous avons lu attentivement le rapport d'étape élaboré par le président du Groupe de réflexion, M. Westendorp, et nous n'avons rien trouvé qui puisse faire comprendre la volonté des représentants des gouvernements nationaux de mettre fin à cet abus. Nous comprenons donc la déception exprimée par Mme Elisabeth Guigou, désignée par le Parlement européen ensemble avec M. Brok pour défendre dans le Groupe les positions de l'Assemblée. La situation sera évidemment encore pire lorsque la Conférence sera intergouvernementale sera réunie dans sa composition habituelle de fonctionnaires venant de quinze diplomates nationales.

Mais le Parlement européen a intérêt et autorité pour poursuivre la bataille qu'il a entrepris en 1984 avec le « projets Spinelli » et qu'il a continué au fil des années avec les projet Herman (1989), Martin (1990), Colombo (1991), Herman (1994) et Martin/Bourlanges (1995).

Il pourra le faire s'il agira comme le Senatus romain où l'ensemble des sénateurs « boni viri » était devenu une « mala bestia ».

Puisque le traité oblige le Conseil à consulter le Parlement européen avant d'émettre un avis favorable à la convocation d'une Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres, le Parlement européen devrait annoncer préalablement en séance plénière qu'il répondra à la consultation à la condition que le Conseil lui reconnait le droit de proposer des amendements au projet de révision élaboré par la CIG et de négocier au sein d'un comité paritaire de conciliation - le texte d'un commun accord à soumettre aux ratifications nationales.

Avec cet acte de rébellion, le Parlement européen aura rétabli en même temps son autorité et le caractère démocratique de la construction européenne.

In order to put an end to this paralysing situation and to allow the European interest to assume priority - reinforcing at the same time the transparency and the democratic nature of modification procedures - there is only one solution. It reflects the constitutional practices in place in our national states and comprises entrusting the elected representatives of the people with the task of working out the modifications. This means that the European parliament should have been entrusted with the revision of the Treaty of Maastricht.

This was not the case in 1986 because the rule of the European Parliament was totally ignored, and it was also not the case in 1991 because the European Parliament was given the back seat of the parallel interinstitutional conferences.

We have read carefully the stage report of the Chairman of the Reflexion Group, Mr Westendorp, and we have found nothing in it which suggests any wish on the part of the representatives of national governments to put an end to this abuse.

Therefore, we understand the disappointment expressed by Madame Elizabeth Guigou who was appointed by the European Parliament along with Mr Brok to defend the interest of the Assembly in the group. The situation will be even worse should the intergovernmental conference be called according to its usual composition of officials from the 15 national diplomatic services.

But the European Parliament has the motive and the authority to pursue the cause which it undertook in 1984 with the Spinelli Plan and which it has continued down the years with the Herman Plan (1989), the Martin Plan (1990), the Colombo Plan (1991), the Herman Plan (1994) and the Martin/Bourlanges Plan (1995).

The Parliament could succeed if it were to act like the Roman Senate when the body of senators « boni viri » had become « mala bestia ».

Since the Treaty requires the Council to consult the European Parliament before approving the calling of a conference of the representatives of the governments of the Member States, the European Parliament should, in plenary session, announce that it will react to the consultation provided that the Council recognise the Parliament's right to propose amendments to the revisions drafted by the intergovernmental conference and to negotiate a common text to submit for national ratification within a conciliation committee of equal representation.

With this act of rebellion, the European parliament would at once re-establish its authority and the democratic nature of the European construction.

L'Histoire du siècle prochain

Je crois que le siècle prochain sera partagé entre deux tendances apparemment contraires.

Un énorme besoin d'unité. Voyez la construction européenne: on a commencé à six, on est arrivé à quinze et dans quelques années on sera plus nombreux. Pendant ce temps, tous ceux qui n'y sont pas s'organisent également pour faire entre eux des sortes d'alliances ou de coalitions particulières. Voyez ce qui s'est produit en Amérique du Nord entre les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique. Voyez ce qui se produit un peu partout, même plus faiblement comme l'Organisation de l'Unité Africaine ou l'Organisation du Sud-Est Asiatique. Enfin, on va vers l'unité, on cherche à lier géographiquement - en voisinage, en bon voisinage - les intérêts qui naguère étaient contradictoires. Cela pourrait nous conduire à imaginer une Europe plus ou moins fédérale dans laquelle il y aura une sorte d'unité de direction dans les deux sens du mot: de direction par la simplicité du commandement et aussi de direction dans le sens de la visée.

Un autre mouvement, exactement contraire et simultanée, est celui qui pousse chaque minorité à s'affirmer en tant que telle et à prétendre à la souveraineté, à l'indépendance, à la séparation.

La séparation, bien entendu, c'est un point limite, et dans ce cas-là, si l'on devrait ressusciter toute la réalité historique du Moyen Age, voyez où on en serait ! Il nous reste Monaco, le Luxembourg, Andorre, mais est-ce qu'il ne doit y avoir que des Luxembourg, des Monaco ou des Andorre ? Je n'ai rien contre, mais on peut difficilement l'envisager.

C'est de ces deux mouvements qu'il faut, au XXIème siècle, faire de la synthèse. Il faut aller vers de grands ensembles et que ces grands ensembles comportent des dispositifs de protection pour les minorités, pour que les minorités se sentent à l'aise et qu'elles s'affirment en tant que telles. C'est ça le problème à résoudre. Ce sera l'histoire du siècle prochain.

(François Mitterrand aux participants du XVIIIème Congrès International des Sciences Historiques réunis à Montréal le 27 août 1995)

The History of the next century

3

I believe that the next century will be split between two apparently opposite tendencies.

A great need of unity. Take the building of Europe: we started with six, we got to fifteen and in a few years there will be even more. In the meantime, all those who do not belong to the Union are organising among themselves various alliances or particular coalitions. Take what happened in Northern America between the United States of America, Canada and Mexico.

Take what happens everywhere, even if in a weaker way, as the Organisation of African Unity or the Organisation of South-East Asia.

Whatever, we are going towards unity, we try to link up geographically - as amongst good neighbours - the interests that not so long ago were conflicting. All this could make us imagine a more or less federal Europe where there will be a kind of unity of direction within the two meanings of the word : unity of direction by the simplicity of command and also unity of direction towards our aims.

Another movement, totally opposite and simultaneous, is that one which pushes each minority to affirm itself and to ask for sovereignty, independence, separation. Separation is an extreme limit, and in this case, if we had resumed all the historic realities of the Middle Age, you would see where we would get! We have Monaco, Luxembourg, Andorra, but should there only be Monacos, Luxembourgs or Andorras? I have nothing against, but we can hardly consider it.

It is from these two movements that, during the XXIst century, we must make the synthesis. We must work towards big entities and these big entities require plans of action to protect minorities so that these minorities feel at ease and may assert themselves.

This is the problem to be solved. It will be the history of the next century.

(François Mitterrand to the participants of the XVIIIth International Congress of Historic Sciences, Montreal 27 August 1995)



La réponse fédérale et la solution anarchique

Dans les relations politiques entre les hommes ainsi qu'entre les communautés d'hommes, il n'y a qu'une réponse rationnelle possible à la question:

« comment affronter des problèmes communs qui exigent une solution commune, complexe et désormais permanente ? »

Il faut confier la tâche d'affronter le problème commun à un pouvoir unique, seul responsable de l'affronter.

Ce pouvoir peut naître du fait que quelqu'un s'affirme sur les autres, parce qu'il est le plus fort. C'est la réponse impériale.

Mais il peut naître d'un libre consentement entre les partenaires qui décident de créer un pouvoir commun parallèle à leur propre pouvoir, doté de procédures propres pour la formation du consentement et des politiques à suivre, auxquelles certaines compétences limitées sont transférées. C'est la réponse fédérale.

Apparemment, une troisième solution existe, qui consiste à se rendre bien compte de l'existence de tâches communes mais à décider qu'elles seront affrontées par un consentement que les partenaires s'engagent à faire naître chaque fois que la nécessité d'une réponse commune apparaît, sans pour autant transférer rien à aucun pouvoir commun. Cette réponse de la solution commune sans pouvoir commun s'appelle anarchie lorsqu'elle concerne les rapports entre des individus et confédération lorsqu'elle concerne des rapports entre des communautés.

Elle est très fréquente dans l'histoire, parce qu'elle donne l'illusion de pouvoir faire des omelettes sans briser les oeufs. On y fait appel face à de grands dangers communs immédiats et simples, tels que la présence d'un puissant ennemi commun, un désastre économique majeur ou autre situation analogue, où la réponse commune à donner est simple et perçue par tous de la même manière: gagner la guerre, rétablir une monnaie acceptée par tous... Pour atteindre un tel but, immédiat, simple et limité dans le temps, la méthode confédérale peut, par conséquent, être employée avec un certain succès.

Mais, dès que le but est complexe, que sa réalisation exige des procédures complexes d'élaboration, de formation de consensus, d'exécution, dès qu'il n'est pas atteint une fois pour toutes mais que sa réalisation s'étend dans le temps et exige une action politique commune durable, la réponse anarchique ou confédérale

The Federal Response

In political relations among men and among communities of men, there is only one possible rational response to the question « how to confront the common problems which require a common, complex and henceforth permanent solution ? »

The reply is not exactly hard to find: the task of confronting the common problem must be entrusted to a single power, alone responsible for confronting it. This power can be born because someone comes out on top because he is the strongest, and this is the imperial solution. But it can be born of free consent among partners who decide to create a common power parallel to their own powers, endowed with the procedures appropriate for the formation of the consent and of the policies to be followed, and to which certain spheres of jurisdiction are transferred. This is the federal response.

A third solution appears to exist: this is to become aware that there are common tasks but to decide that they will be confronted by means of consent which the partners undertake to give whenever the need for a common response arises, but without transferring anything to any common power. This response consisting in the common solution without any common power can be called anarchy, when it concerns relations individuals, and confederation when it concerns relations among communities. It is very frequently found in history, because it creates the illusion that you can get something for nothing. Recourse is to this solution in the face of immediate and simple common dangers, such as the presence of a powerful common enemy, a major economic setback, or other similar situation, in which the common response to be given is simple and perceived by all in the same way: win the war, restore a currency accepted by all, or other similar aim. To achieve an aim of this kind, immediate, simple and limited in time, the confederal method can, as a result, be employed with some degree of success. But as soon as the aim is complex, and to achieve it requires elaborate procedures of drafting, formation of consensus and execution, as soon as it cannot be achieved once and for all but requires time and lasting political commitment, the anarchic or confederal response is no longer a rational one.

It is no more than the fatal sign of the inability



n'est pas une réponse rationnelle. Elle n'est que le signe fatal de l'incapacité de donner la réponse, le signe d'avoir conservé sa propre indépendance même là où il était nécessaire de la limiter, afin d'atteindre une indépendance supérieure commune. Le résultat ne peut être à moyen terme que négatif, parce que les différentes volontés convergent sans doute au moment où le pacte confédéral est conclu: elles convergent par définition, car autrement le pacte n'aurait pas eu lieu. Mais le processus de formation de la volonté commune restant séparé, indépendant et soumis à des conditionnements politiques, économiques et historiques de tout genre, différents chez chacun des partenaires, les réponses deviennent inévitablement différentes entre elles, la concorde initiale s'effrite et est condamnée à se défaire. Ce qui ne signifie pas que le problème de l'action commune cesse d'exister mais que ceux qui en perçoivent l'existence n'étaient pas capables de le résoudre.

C'est pourquoi la réponse fédérale nous apparaît comme la seule rationnelle.

to give a response, the sign that one has preserved one's independence where it was necessary to restrict it, so as to achieve a superior form of joint independence.

In the long run the outcome can only be negative, because the various wills doubtless converge at the moment when the confederal (or anarchic) pact is concluded, indeed, they converge by definition, because otherwise the pact would not have been able to be made.

But since the process of the formation of the common will remains separate, independent and subject to economic, political and historical factors of all kinds, different for each of the partners, the responses inevitably come to differ too, the initial concorde develops cracks and is condemned to collapse. Which does not mean that the problem of common action has ceased to exist, but that its existence was perceived without the capacity to resolve it having been found.

This is why the federal response seems to be the rational one.



CROCODILE

Rédacteur en chef : Joannis Papageorgiou.

Secrétaire de rédaction : Laura Autore.

Lettre bimestrielle, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile et l'élaboration du projet de Traité instituant l'Union européenne par le Parlement européen. Publiée en français et en anglais, avec le soutien du Club Crocodile pour l'Union européenne et la collaboration des Intergroupes parlementaires fédéralistes.

Co-présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Ont collaboré à cette Lettre : Cathy Browne, Scott Crosby, Adrian Taylor, Jan Kees Wiebenga.

Direction : Avenue Ed. Mesens, 59 B-1040 Bruxelles, tél. 284 71 32, Fax 284 91 32.

Imprimée par : Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374 17 25, Fax 374 44 62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de participer aux frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 2000 FB (minimum) par an, à verser en faveur du Club Crocodile pour l'Union européenne, BBL 310-0586677-10, Bruxelles.

L'idée graphique de Crocodile a été imaginée et dessinée par **Sergio Ruffolo**.

Lettres publiées depuis octobre 1980 : 59.



Le tabou de l'unité

Le Groupe de réflexion qui a commencé en souplasse ses travaux à Messine ne semblerait pas se préparer de façon adéquate à réfléchir sur les véritables problèmes concernant la structure institutionnelle de l'Union européenne. En effet, il n'est pas encore sur la table des membres du Groupe la question fondamentale de la rupture de la fausse structure institutionnelle unique qui a été prévue par le Traité de Maastricht. Il s'agit d'une question sur laquelle le « Crocodile » a déjà attiré l'attention de ses lecteurs dans le numéro précédent. Il faut approfondir ce thème car les nouvelles perspectives politiques pour le Continent européen imposent une nouvelle approche institutionnelle à suivre pour mettre en chantier la nouvelle architecture européenne. Dans ce cadre, il est nécessaire de relancer le débat ouvert par les propositions contenues dans le document « Schäuble - Lamers ». Les idées contenues dans ce document, en particulier la création d'un noyau dur à caractère fédéral, sont en train d'être oubliées par tous à partir de ceux qui les ont proposées.

L'état actuel du processus d'intégration montre de plus en plus les difficultés des institutions communautaires de traduire en actes législatifs et mesures concrètes les objectifs politiques fixés au niveau de l'Union. Après les élargissements successifs, la structure et les règles institutionnelles sont désormais incapables de poursuivre des processus politiques dynamiques et efficaces. Cette situation ne peut que s'aggraver dans la perspective d'une Union élargie à 28 états membres.

Dans cette optique, le Conseil européen d'Essen a demandé à la Commission d'élaborer un rapport sur l'impact des prochaines élargissements sur le processus d'intégration européenne et de le présenter au milieu du 1996. L'exécutif de Bruxelles est en difficulté car il comprend bien que cet exercice n'est pas neutre vis à vis de la conférence intergouvernementale. Si cette étude sera menée par des consultants externes (c'est la règle utilisée par la Commission) les résultats démontreront sans ambiguïté les bouleversements qui auront lieu avec l'adhésion des Pecos. Par contre, si l'analyse sera conduite directement par la Commission c'est très probable que

The taboo of unity

It would appear that the Reflexion Group that began its work smoothly at Messina is not adequately preparing itself to examine the real problems related to the European Union's institutional structure. Indeed, the basic question of the breaking up of the falsely-called single institutional structure provided for by the Treaty of Maastricht has not yet been put to the members. This is a question which the « Crocodile » brought to the attention of its readers in the previous issue. It is necessary to study this issue in some depth because the new political outlook for the European Continent requires a fresh institutional approach to enable the construction of the new European architecture.

In this framework, it is necessary to relaunch the debate opened by the proposals made in the « Schäuble - Lamers » document. The idea contained in this document, in particular the creation of a federal hard core, are being forgotten by everyone, starting with those who proposed them.

The present state of the integration process increasingly demonstrates the difficulties the Community institutions face in translating the political objectives fixed at European level into legislative acts and concrete measures. After successive enlargements, the structure and the institutional rules are nonetheless incapable of moving these dynamic and effective political process forward. This situation can only get worse with the possible enlargement of the Union to 28 members.

In this context, the European Council of Essen asked the Commission to draft a report on the impact of future enlargement on the process of European integration and to present in the middle of 1996. The Brussels executive has a problem in this respect it very well understands that this is not a neutral exercise vis à vis the intergovernmental conference. If this study is carried out by external consultants (as is the rule used by the Commission), the results will demonstrate unambiguously the upheavals that will take place once the PECO countries join. On the other hand, if

l'approche suivie répondra à une logique politique afin de cacher et minimiser l'impact des nouveaux élargissements sur les politiques communautaires.


Mais en tout état de cause, il est évident qu'il ne sera pas possible d'accueillir les nouveaux Etats de l'Europe centrale et orientale en laissant inchangée la structure institutionnelle de l'Union. Dans ce contexte, la seule véritable possibilité reste l'Europe dite « différenciée ». Cela signifie élaborer une architecture européenne structurée autour de différents systèmes institutionnels. A la base de cette architecture sera placé un système à caractère confédéral auquel participeront tous les Etats européens y compris la Russie et les pays de la Cei. Par contre, à l'autre extrémité il sera créé un noyau dur à caractère fédéral auquel participeront les Etats qui voudront, suivant la règle prévue par l'article 82 du Projet Spinelli. Au milieu, il devrait être créé un système institutionnel capable d'assurer la participation des Etats qui veulent approfondir leur intégration économique sans arriver à une structure fédérale. C'est ce système qui pose des problèmes car il faudrait étudier d'une part les modalités concrètes de la participation des Pecos dans le marché unique européen y comprises les politiques d'accompagnement et, de l'autre, de permettre au Royaume-Uni de continuer sa pleine participation à la Communauté européenne. Dans ce cadre, on pourrait envisager pour les Pecos des structures flexibles suivant les modèles prévus par l'accord de l'Espace économique européen (EEE). Il est clair qu'une architecture de ce genre devrait prévoir au niveau de l'Union de distincts pôles institutionnels, l'un basé sur la méthode fédérale, l'autre sur la méthode communautaire actuelle.

Il est donc prioritaire de maintenir séparés ces deux pôles puisque l'Europe différenciée qui nous venons d'esquisser ne pourra pas fonctionner avec une seule structure institutionnelle utilisée pour les deux systèmes envisagés. En effet on ne peut pas appliquer le principe de la flexibilité (la géométrie variable) tant pour les politiques et ses instruments d'action que pour les institutions sans provoquer un marasme dans les procédures décisionnelles. Les relations difficiles voir confuses qui existent actuellement entre les procédures du marché

the analysis is carried out directly by the Commission, it is highly probable that the approach chosen will correspond to a political logic in order to hide and minimize the impact of the new members on EU policies.

It is obvious that it will not be possible to welcome the new states of Central and Eastern Europe without changing the institutional structure of the Union. The only real possibility that remains is therefore the so-called « differentiated » Europe. This means developing a European architecture structured around different institutional system. Underpinning this architecture will be a confederal system in which all the European States, including Russia and the CIS countries, will participate. On the other hand, at the other extreme, a federal hard core will be created including those states that wish to join, under the rule set out in Article 82 of the Spinelli Draft. In the middle an institutional system should be created capable of guaranteeing the participation of those states that want to deepen their economic integration without adopting a federal structure. It is this system that presents problems because it is necessary to examine, on the one hand, the concrete terms and conditions under which the PECO countries can participate in the Single European Market, including the structural policies and, on the other, to allow UK to continue its full participation in the EC. Within this framework, one could envisage flexible structures for the PECO's, according to the models set out by the EEA agreement.

It is clear that an architecture of this type should provide, at Union level, for distinct institutional poles, one based on the federal method, the other on the present Community method. It is thus a priority to keep these poles separate because the « differentiated » Europe that we just outlined could not function with a single institutional structure serving the two systems that have been foreseen. Indeed, one cannot apply the principle of flexibility (variable geometry) either for policies and their instruments of action or for the institutions without leading to chaos in the decision-making procedures. The difficult and confused relations currently



intérieur en matière de libre circulation des personnes et de troisième pilier confirment nos observations. Les arguments contraires à cette approche sont prévisibles. Tout d'abord on pourrait affirmer que cette approche pourrait provoquer une dérive intergouvernementale de la Communauté européenne. En deuxième lieu, certains pourraient souligner les risques de marginalisation des Pecos. Les réponses à ces critiques découlent directement de l'approche proposée puisque l'Europe différenciée que nous préconisons ouvre un processus contraire à tout risque d'affaiblissement du processus d'intégration: en effet, le noyau dur fédéral pourrait jouer le rôle de traînage pour tous les autres pays de la Communauté et éviter le processus contraire qui pourrait bien se produire avec la jungle de procédures basées sur une structure institutionnelle unique. Les Pecos pourraient bien exploiter ce processus en se préparant au mieux à une intégration politique plus étroite éventuellement à travers une passerelle qui pourrait servir de base pour leur participation aux mécanismes de la Pesc.

L'avenir de l'Union européenne reside donc dans la capacité et la volonté d'esquisser une nouvelle architecture basée sur des pôles institutionnels distincts avec ses propres procédures. Le document de la CDU/CSU allemande reste le document le plus avancé dans cette perspective. Il ne faut pas l'oublier, mais l'utiliser comme base d'un débat ouvert et sans préjugés à partir des travaux du Groupe de réflexion.

existing between internal market procedures in the area of the free circulation of persons and the third pillar confirms our observations. One can imagine the arguments against this approach.

First, this approach could provoke an intergovernmental drift of the EC. Secondly, there is a risk of marginalizing the PECO's. The answers to these criticisms can be found in the proposed approach, as the « differentiated » Europe that we advocate opens a procedure that is the opposite of a weakening of the process of integration; indeed, the federal hard core could play the role of pulling engine for all the other countries of the Community and avoid the opposite process that could well take place with the jungle of procedures based on the single institutional structure. The PECO's could exploit this procedure in becoming as well prepared as possible for a closer political integration, possibly through a bridge that could serve as a foundation for their participation in the mechanisms of the PESC.

The future of the EU remains in the ability and will to outline a new architecture based on separate institutional poles, each with its own procedures. The German CDU/CSU paper remains the most advanced document in this context. One must not forget it, but use it as the basis of an open, prejudice-free debate arising from the work of the Reflexion Group.

« Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus au moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues. »

« We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read. »

(Altiero Spinelli, « Crocodile », octobre 1980)



A propos du Conseil

Les défis auxquels l'Union européenne est confrontée concernent de plus en plus des intérêts vitaux de nos peuples. Un nouvel ordre monétaire européen; la lutte contre le chômage et la pollution; la convergence entre les politiques économiques nationales; la solidarité des régions riches vers les régions pauvres et l'harmonisation fiscale sont les principaux défis de politique interne. Dans le domaine de la politique étrangère, l'Union doit assurer à l'Europe le sentiment de sa dignité et de sa personnalité. Tous ces problèmes ont été affrontés par la Communauté et après par l'Union avec les méthodes traditionnelles de négociation intergouvernementale.

En ignorant tous les principes démocratiques, la plus grande partie des pouvoirs législatifs, gouvernementaux et constitutionnels a été attribuée à un Conseil de quinze ministres nationaux qui se réunissent de temps en temps pendant deux jours sans aucun contrôle.

Apparemment, ils ont des pouvoirs très forts mais en réalité les ministres sont de plus en plus effrayés par la masse énorme de problèmes pour lesquels ils sont de plus en plus incapables de trouver une solution.

Au sein du Conseil, derrière chaque ministre, il y a un puissant processus de décision nationale, fait pour produire des points de vue nationaux et pour défendre l'intérêt national. Dans cette situation, la voix européenne de la Commission devient de plus en plus faible et elle perd son poids tandis que les voix nationales, les prétentions, les égoïsmes, les peurs et les attitudes stupides deviennent de plus en plus sourds les uns avec les autres.

La capacité de décision devient par conséquent minime, tandis que les problèmes deviennent plus grands.

On the Council

The issues which the European Union is confronted with, concern more and more vital interests of our peoples. A new European monetary order; the fight against unemployment and pollution; the convergence between the single national economic policies; the solidarity between rich and poor regions; the fiscal harmonisations are the principal issues of internal policy. In its foreign policy the Union has to give back to Europe the feeling of its dignity and personality.

All these problems have been dealt by the Community and then by the Union with its traditional methods.

Ignoring all democratic praxis, the most part of the powers to decide in legislative, governmental and constitutional matters is entrusted to a non-controlled Council of fifteen national Ministers, which meet from time to time for a couple of days.

Apparently, they possess strong powers but in reality the Ministers are more and more frightened by the huge mass of each issue, more and more unable to find solutions.

In the Council, behind each Minister, there is a strong national decision-making process, made to produce national points of view and to assert national interest. In this political set the European voice of the Commission is bound to be weak and to lose its weight whereas the national voices, pretensions, egoisms, fears, stupidities resound, more and more deaf the ones to the others.

The capacity of decision becomes consequently minimal whereas the problems become bigger.

Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux, et dans les autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.



10 La société civile

CARITAS EUROPA

Caritas Europa est le bureau de liaison des Caritas européennes: il aide entre autres ses membres à élaborer des positions communes dans les domaines relevant de leur expérience pratique.

Caritas Europe plaide en faveur d'un élargissement des compétences de l'Union dans le domaine de la politique commune de l'immigration; d'un niveau minimum de protection contre le racisme et la xénophobie pour remédier à un défaut manifeste du traité de Rome; d'une politique européenne de lutte contre l'exclusion sociale.

CHARTRE EUROPEENNE POUR LE DROIT A HABITER

Les réseaux de la Charte sont convaincus que le débat sur la révision du Traité est l'occasion unique de donner un nouveau souffle à l'Europe, d'affirmer un projet de civilisation à la hauteur des défis du continent, du monde et du 21ème siècle.

La question du logement, pourtant marginale dans les institutions communautaires, est apparue pour la Charte comme un point d'entrée privilégié pour réfléchir à la construction européenne. En effet, la Charte considère que l'exclusion sociale est un tout. L'exclusion du logement et de la ville doit être considérée à la fois comme cause et conséquence d'une exclusion plus globale, économique, sociale et culturelle. Les problèmes de logement ne peuvent se résoudre que dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de lutte contre l'exclusion.

Pour la Charte, il s'agit de fonder l'Europe sur des valeurs partagées; la révision de Maastricht doit être l'occasion d'un débat démocratique sur une déclaration solennelle qui puisse constituer un socle fondateur énonçant le désir des Européens de vivre ensemble, de construire ensemble une véritable civilisation.

Pour concilier unité et diversité, la Charte propose de fonder l'Europe sur un principe de subsidiarité active. Ce principe stipule que chaque politique doit être définie au plus bas niveau possible pour valoriser la diversité, la

The civil society

CARITAS EUROPA

Caritas Europa is a liaison office of the European Caritas : it helps, among other things, its members to work out common positions in the relevant fields of their practical experience.

Caritas Europa pleads for an extension of the Union's competences in the field of the common immigration policy; for a minimum level of protection against racism and xenophobia in order to remedy the evident lacuna of the Treaty of Rome; for a European policy against social exclusion.

EUROPEAN CHARTER FOR THE RIGHT TO HOUSING

The networks of the Charter are convinced that the debate on the Treaty revision is the unique opportunity to give a new inspiration to Europe, to launch a project of civilisation which is up to the challenges of the continent, of the world and of the 21st century.

The housing problem, marginal for the community institutions, appeared to the Charter to be a privileged starting point to think over the European construction. In fact, the Charter believes that social exclusion is one thing altogether. The exclusion from housing and from the city have to be considered both cause and consequence of a more global, economic, social and cultural exclusion. The housing problems can be solved only within a strategic framework of fight against exclusion.

From the point of view of the Charter, Europe must be founded on shared values; the Maastricht revision must be the occasion for a democratic debate on a solemn declaration which can become a founding base stating the wish of all Europeans to live together, to build together a true civilisation.

In order to reconcile unity and diversity, the Charter proposes to found Europe on a principle of active subsidiarity. This principle stipulates that each policy must be define



liberté et l'initiative citoyenne mais elle doit l'être dans le cadre de termes de référence, d'obligations de résultats qui reflètent le devoir de cohésion et de solidarité et peuvent être élaborés en commun.

EUROLINK AGE

Eurolink Age est un réseau européen concerné par les personnes âgées et les questions de la vieillesse. Il propose d'apporter des amendements à l'article 2 du Protocole Social, qui pourraient consister à faire mention des personnes âgées.

Eurolink Age souligne la nécessité d'apporter des corrections au traité de Maastricht sur les points suivants:

- élargir la Charte des droits sociaux fondamentaux;
- élargir et intégrer le Protocole Social dans le traité;
- limiter les procédures de décision;
- définir le rôle des partenaires sociaux et des associations au niveau européen;
- élaborer une approche globale des politiques communautaires.

FORUM DES MIGRANTS

Le Forum des migrants de l'Union européenne est convaincu que la révision du traité offre la possibilité de créer une Europe plus proche de ses résidents. Le Forum demande d'inscrire le problème des résidents des pays tiers dans l'Union européenne à l'ordre du jour de la Conférence de 1996.

Le Forum propose notamment de revoir l'article 8A du traité sur la citoyenneté européenne de manière à accorder aux ressortissants des pays tiers résidents dans l'Union les mêmes droits économiques et politiques que ceux accordés aux nationaux.

Le Forum réclame en outre une compétence étendue de l'Union européenne sur les questions relevant de la discrimination raciale.

REALPES

Le Réseau Européen des Associations de la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, qui regroupe des ONG nationales,

at the lowest level possible in order to valorise the citizens' diversity, freedom and initiative, but it must be in the framework of reference terms, of the obligation of results which reflect the duty of cohesion and solidarity and may be elaborated in common.

EUROLINK AGE

Eurolink Age is a European network looking after old people and the problems of old age. It proposes to amend article 2 of the Social Protocol, which could mention old people.

Eurolink underlines the need to amend the Maastricht Treaty on the following points:

- *to enlarge the Charter of fundamental social rights;*
- *to enlarge and to integrate the Social Protocol into the Treaty;*
- *to limit the decision making procedures;*
- *to define the role of the social partners and of the associations at European level;*
- *to elaborate a global approach of the community policies.*

FORUM OF MIGRANT PEOPLE

The Forum of Migrant People of the European Union is convinced that the Treaty revision gives the possibility to create a Europe closer to the residents. The Forum requests to put the third country residents' problems in the European Union on the agenda of the 1996 Conference.

The Forum proposes, in particular, to revise article 8A of the Treaty on the European citizenship in order to give the nationals of third countries, resident in the Union, the same economic and political rights as accorded to their nationals.

The Forum also calls for an extended competence of the European Union on the relevant questions of racial discrimination.

REALPES

The European Network of Associations against Poverty and Social Exclusion (REALPES in French), which represents



demande que les thèmes comme l'emploi, la pauvreté et l'exclusion sociale soient mis à l'ordre du jour de la CIG. Les revendications du Réseau portent principalement sur quatre sujets:

- renverser les priorités de l'Union afin de faire de la lutte contre la pauvreté un objectif de l'UE;
- intégrer dans le traité les droits sociaux;
- soumettre toutes les politiques communautaires à une évaluation quant à leur impact social;
- accorder au secteur associatif un statut de partenaire social.

Immigration illégale et solidarité

Le Parlement européen a examiné et adopté le 19 septembre 1995 une série de rapport sur la politique d'immigration de l'Union européenne. Il s'agit d'un thème qui met en cause en même temps la sécurité interne de nos pays et le principe de solidarité, fondement de notre culture.

La division profonde entre les partis politiques en Italie sur l'attitude vers les « clandestins » et le renvoi de l'entrée en vigueur de Schengen aux frontières de la France soulignent encore une fois la nécessité de trouver une solution commune au niveau européen. Nous publions une intervention de M. Jan Kees WIEBENGA, qui a été rapporteur de la commission « libertés publiques » du Parlement européen sur les politiques d'immigration et d'asile.

Lutter contre l'immigration illégale constitue la pierre angulaire d'une politique d'admission équilibrée et humaine. Une approche cohérente de la prévention, de la surveillance et du retour constitue le meilleur moyen d'y arriver.

L'intervention communautaire dans ce domaine doit être axée sur la prévention de l'immigration illégale. A cet égard, une surveillance des frontières extérieures joue un rôle important, désormais que les frontières internes ont été en grande partie supprimées. Dès lors, il est inacceptable que le traité sur les frontières extérieures soit toujours pendant. L'harmonisation de la politique d'immigration de l'Union sans un tel

national NGOs, demands that employment, poverty and social exclusion be on the agenda of the IGC. The claims of the Network focuses principally on these four topics:

- *to restate the priorities of the Union so that the fight against poverty be an objective of the EU;*
- *to integrate the social rights into the Treaty;*
- *to subject all community policies to a social impact text;*
- *to grant the associative sector the status of social partner.*

Illegal immigration and solidarity

On 19 September 1995, the European Parliament examined and adopted a series of reports on the immigration policy of the European Union. It is something that questions the internal security of our countries and the principle of solidarity, foundation of our culture.

The deep division between political parties in Italy on the attitude towards « clandestine people » and the postponing of the implementation of Schengen at the French borders underline once more the need to find a common solution at European level. We publish hereunder the intervention of Mr Jan Kees WIEBENGA, who was rapporteur in the Committee on « civil liberties » of the European Parliament on the immigration and asyle policies.

The cornerstone of a humane admissions policy must be action against illegal immigration. The best way to achieve this is through a coherent approach of prevention, monitoring and repatriation.

A major priority for common action by the Union in this field is the prevention of illegal immigration. Close surveillance of external borders plays an important role in this now that internal borders are being abolished. It is therefore unacceptable that the Convention on the crossing of external borders has still not been adopted. Harmonization of the Union's immigration policy without this



instrument n'est pas crédible aux yeux des citoyens. Elle ne l'est plus du tout si ce traité est bloqué pour une question de divergence sur le statut de Gibraltar. L'Espagne et le Royaume Uni devront trouver un modus vivendi, même sans régler le problème de Gibraltar sur le fond, pour que le traité puisse être appliqué, en arrêtant par exemple des dispositions transitoires. Il y va de l'intérêt de l'Union et de tous les citoyens.

Une politique communautaire appropriée en matière de retour au pays constitue une deuxième priorité. Dans le cadre d'une recommandation de novembre 1992, le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures avait pris certaines décisions visant à améliorer les procédures d'expulsion. Mais l'expulsion constitue la dernière solution et doit le rester. Il est dès lors essentiel que la Commission favorise la mise en place d'une politique de répartition cohérente. A cet égard, il convient d'envisager la possibilité, pour les immigrés en situation illégale, de retourner librement dans leur pays d'origine. La même possibilité doit exister pour les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, sur une base volontaire également. Ces mesures doivent être complétées par la conclusion d'accords avec les pays tiers concernés sur le rapatriement de leurs ressortissants. La politique d'aide de l'Union doit aussi être axée sur la réintégration des migrants dans leur pays. Il est souhaitable qu'un plan de rémigration soit rapidement arrêté. Il pourrait être élaboré en concertation avec l'organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les Etats membres devraient combattre le travail clandestin notamment en contraignant les entreprises à payer ultérieurement un dédommagement approprié ainsi que les cotisations sociales et les impôts pour les travailleurs clandestins afin de favoriser leur réintégration dans leur pays d'origine.

L'Union et les Etats membres ont toujours été de facto des pays d'immigration: l'échange d'expériences en matière de politiques d'asile et d'immigration entre les hommes politiques, les scientifiques et les autres personnes impliquées doivent être développés en mettant l'accent sur l'élaboration d'une politique active de l'immigration au niveau de l'Union.

provision is not particularly credible to public opinion, especially as the Convention is blocked because of a difference of opinion on its status. Even without settling the issue of Gibraltar; Spain and United Kingdom will have to find a modus vivendi concerning the operation of this Convention for example by reaching a temporary agreement. This is needed in the interests of the Union and the citizens.

A second priority is the development of an adequate Community repatriation policy. In a recommendation of November 1992, the Justice and Home Affairs Council reached agreement on better repatriation procedures. From the point of view of protection of rights, inadequacies can also be mentioned. Repatriation is, of course, a last resort and must remain so. It is therefore important for the Commission to address in the proposed work programme the devising of a coherent repatriation policy. This must include the possibility for illegal immigrants to return voluntarily to their country of origin. The same thing must apply to rejected asylum seekers, naturally also on a voluntary basis.

These measures must be supplemented by agreements with the third countries concerned on the readmission of their nationals. In the Union's assistance policy special attention can also be paid to the reintegration of returning migrants. In short, a remigration plan is needed. It should be possible to develop this in cooperation with the International Organization for Migration (IOM).

Member States must combat illegal employment whereby undertakings would be penalized and obliged to make subsequent payments of appropriate remuneration and social levies as well as taxes for illegally employed persons in order to facilitate their reintegration in their countries of origin.

The Union and its Member States have always been de facto immigrant countries: a public exchange of experience between politicians, researchers and practitioners on a permanent basis in their asylum and immigration policies must be promote with a view to determining an active immigration policy at European level.

Jan Kees Wiebenga, MPE



14 Le Parlement européen et la société civile

(quelques propositions de CIVIS)

Le Parlement européen est engagé depuis longtemps à diminuer la distance entre la société civile et le processus décisionnel européen. Une manifestation récente de cet engagement est la décision prise par la commission Institutionnelle d'avoir au moins une, si non plusieurs, auditions des Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour écouter leurs intérêts pour la Conférence Intergouvernementale de 1996 (CIG). La première audition est prévue dans un futur immédiat, les 17/18 octobre.

Quelques objectifs plus larges

CIVIS suggère que le PE utilise les auditions pour optimiser sa propre force dans la course à la CIG, atteignant aussi d'autres objectifs, notamment :

- * préparer et soutenir un débat entre les citoyens de l'Europe et le PE;
- * promouvoir une conscience publique du processus de la CIG;
- * aider le PE à produire un rapport bien structuré et d'actualité;
- * préparer le chemin pour un réseau de future consultation et coopération.

Comment optimiser l'impact du processus d'auditions ?

Les auditions prévues ne doivent pas restées des moments isolés de discussion publique où chaque ONG a cinq minutes pour présenter une synthèse de sa position. Il faudra surtout éviter que :

- * les participants partent frustrés de ne pas avoir eu la chance d'expliquer à fond leur position;
- * les auditions aient un impact médiatique seulement pendant les journées des auditions;
- * la participation soit limitée aux MPE et aux ONG qui sont déjà activement intéressés à la CIG.

CIVIS insiste que les auditions deviennent part intégrale d'une stratégie du PE de lancer un large débat public sur le futur de l'UE

The European Parliament and the civil society

(Some Civis suggestions)

Parliament has long been committed to narrowing the gap that exists between civil society and the European decision-making process. A recent expression of this commitment is the decision by the Institutional Affairs Committee to hold at least one if not several hearings of of Non-Governmental Organisations (NGOs) so as to listen their concerns for the 1996 Intergovernmental Conference (IGC). The first hearing is planned for the immediate future, 17/18 October.

Some Wider Objectives

Civis suggests that the EP could use the hearings to maximise its own force in the run up to the IGC, attaining a number of other objectives as well, notably to :

- * *prepare and sustain a debate among Europe's citizens and with the EP;*
- * *promote public awareness of the IGC process;*
- * *help the EP to produce a well-founded and high-profile report;*
- * *lay the groundwork for a network of future consultation and cooperation.*

How to maximise the impact of the hearing process

The proposed hearings must not be isolated moments of public discussion where each NGO has five minutes to present a synthesis of their position. This is important to avoid:

- * *participants going away frustrated that they did not have a chance to explain their position in-depth;*
- * *the hearings having a media impact only on the days they take place;*
- * *participation being limited to the MEPs and NGOs which are already actively interested in the IGC.*

Instead Civis urges that the hearings become an integral part of an EP strategy to launch a broad public debate on the future of the EU before, during and after the IGC. A first hearing should launch the public consultation, then each NGO should start public meetings etc.,





avant, pendant et après la CIG. Une première audition devrait lancer une consultation publique, ensuite chaque ONG devrait organiser des rencontres publiques etc., entre-temps le PE devra commencer une campagne médiatique (en incluant si possible des auditions nationales) et le tout pourrait être clôturé par une autre audition juste avant la CIG.

Les MPE pourraient lancer leurs propres rencontres et participer activement à celles organisées par les ONGs. Aussi les ministres et les parlementaires nationaux devraient jouer un rôle important, même si pas nécessairement en donnant ses discours aux gens de leur propre pays.

Le bénéfice pour le PE

Le fait d'avoir lancé et participé à un large débat dans toute l'Union donnerait au PE la possibilité justifiée de demander une place à la table des négociations de la CIG, en tant que représentant du peuple.

Civis est

Comme les lecteurs du Crocodile certainement se rappellent, Civis est un organe sans couleur politique dédié à accroître la participation publique au processus d'intégration européenne, et veut lancer un débat public - une « Conférence Inter-Citoyens » - sur la réforme du Traité, avant, ainsi que pendant et après la CIG. Civis espère être de complément aux activités des autres organisations telles que le Mouvement Européen, l'UEF et la JEF en ouvrant un espace pour un débat public. Civis ne demande pas à ceux qui participent aux Conférences Inter-Citoyens de renoncer à leur idéologie, et pourtant Civis ne cherche pas d'établir une plate-forme commune à laquelle il faut souscrire.

Pour autant que une ONG accepte certains principes démocratiques de base, elle peut utiliser la bannière de la Conférence Inter-Citoyens, et Civis fera la publicité de ces événements auprès des autres ONGs, de la presse et des politiciens.

Le but de Civis est donc d'être un relais d'information et aussi de publiciser la multitude d'événements qui auront lieu.

whilst the EP starts a media campaign (possibly including national hearings), and the whole could be closed by another hearing just before the IGC.

MEPs could initiate their own meetings and actively participate in those organised by the NGOs. Indeed, national ministers and parliamentarians should also take a major role, although not necessarily only by speaking to people in their own country.

The benefit to the EP

Having launched and participated in a major debate process up and down the Union, the EP could justifiably demand a place at the IGC negotiating table as a representative of the people.

Civis is

As Crocodile readers are likely to remember, Civis is a non-partisan political body dedicated to increasing public participation in the European integration process, and wants to launch a public discussion - an « Inter Citizens' Conference » - of the Treaty reforms, before, as well as during and after the IGC.

Civis hopes to complement the activities of the other organisations such as the European Movement, the UEF and YEF by opening a space for public debate. Civis does not want those participating in the Inter citizens' Conferences to renounce in any way on their ideology or beliefs, and is not therefore seeking to establish any kind of a common platform to which all participants subscribe.

So long as an NGO agrees to certain basic democratic principles, it can use the Inter Citizens' Conference banner, and Civis will publicise their planned events to other NGOs, to the press and the politicians. The aim of Civis is therefore to act as relay for information and a publiciser of the multitude of events taking place.

Civis is already working with a number of partners in this project, notably including « Europe 99 - Projet de Civilisation », based in Paris.

*Civis Contact
Adrian Taylor
Rue de Rollebeck 44, 1000 Brussels
+32.2.230.83.60 (tel)
Ataylor @well.sf.ca.us*



Calendrier des activités européennes

Octobre

- 2 : Journée de l'Europe, organisée par le Mouvement Européen Catalan, à Barcelone
- 2 : Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, à Luxembourg
- 3 : Séminaire de l'Observatoire Social Européen (OSE) sur la Conférence Intergouvernementale (CIG), à Bruxelles
- 3 : Réunion du Groupe de réflexion sur la CIG, à Luxembourg
- 3 : Comité exécutif du Mouvement Européen Irlandais, à Dublin
- 4 : Inauguration de l'année académique 1995/1996 du Collège d'Europe, à Bruges
- 4 : Comité d'action fédéraliste européenne (CAFE), à Bruxelles
- 4 : Comité ATD-Quart Monde, à Bruxelles
- 5 : Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), à Bruxelles
- 5 : Assemblée de la Fédération Internationale des Maisons d'Europe (FIME), à Otzenhausen
- 5 : Conseil des ministres des affaires sociales de l'Union européenne, à Luxembourg
- 6 : Conseil des ministres de l'environnement de l'Union européenne, à Luxembourg
- 6 : Conférence du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), à Viareggio
- 6 : Bureau de l'Union Européenne des Fédéralistes (UEF), à Milan
- 7 : Table ronde sur la CIG organisée par l'UEF, à Milan
- 8 : Comité Fédéral de l'UEF, à Milan
- 9 : Séminaire de la Jeunesse Européenne Fédéraliste (JEF), à Milan
- 9 : Réunion de l'Observatoire CIG 97 à l'initiative de IESS et Groupe Ardennes, à Rome
- 9 : Session plénière du Parlement Européen, à Strasbourg
- 9 : Conseil des ministres du Marché Intérieur de l'Union européenne, à Luxembourg
- 12 : Colloque sur le Cinéma européen organisé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, à Strasbourg
- 13 : Congrès de la JEF, à Milan
- 13 : Conférence de l'Association Universitaire d'Etudes Européennes (AUSE), à Catania
- 14 : Réunion des ministres des affaires intérieures et judiciaires de l'Union européenne, en Espagne
- 16 : Comité d'initiative 1996 du Mouvement Européen International, à Bruxelles
- 16 : Réunion du Groupe de réflexion sur la CIG 96, à Bruxelles
- 17 : Commission de la culture du Mouvement Européen International, à Bruxelles
- 17 : Audition de la commission institutionnelle du Parlement Européen, à Bruxelles
- 17 : Conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, à Luxembourg
- 18 : Comité d'action fédéraliste européenne, à Bruxelles
- 19 : Réunion de relance de l'Intergroupe fédéraliste pour l'Union européenne, à Bruxelles
- 19 : Conférence organisée par l'Institut européenne d'administration publique sur « les défis du futur », à Maastricht
- 20 : Groupe de travail des chaires Jean Monnet sur la CIG, à Bruxelles
- 20 : Colloque des Réalités Européennes du Présent, à Bruxelles
- 21 : Assemblée générale de l'Association des Journalistes Européens, à Malte
- 21 : Réunion informelle des ministres de l'environnement au niveau de l'Union;
- 22 : Elections à Berlin
- 23 : Session plénière du Parlement européen, à Strasbourg
- 23 : Conseil des ministres de l'éducation de l'Union européenne, à Bruxelles
- 25 : Assemblée de la Confédération européenne des Syndicats, à Bruxelles
- 26 : Assemblée du Forum des Migrants, à Bruxelles
- 26 : Conseil des ministres de la pêche, à Luxembourg
- 27 : Conseil des ministres du travail de l'Union européenne, à Bruxelles
- 28 : Séminaire de l'Observatoire Social européen sur la CIG, à Palermo
- 30 : Commission institutionnelle du Parlement européen, à Bruxelles
- 30 : Conseil des ministres des affaires étrangères, à Luxembourg
- 30 : Réunion des secrétaires généraux du CCRE, à Paris

Agenda of European Activities

October

- 2 : Europe's Day, organised by the Catalan European Movement, in Barcelona
- 2 : Council of the Foreign Affairs Ministers of the European Union, in Luxembourg
- 3 : Seminar of the European Social Observer (OSE) on the Intergovernmental Conference, in Brussels
- 3 : Meeting of the Reflexion Group on The IGC, in Luxembourg
- 3 : Executive Committee of the Irish European Movement, in Dublin
- 4 : Opening session of the academic year 1995-1996 of the College of Europe, in Bruges
- 4 : European Federalist Action Committee (CAFE), in Brussels
- 4 : ATD-Fourth World Committee, in Brussels
- 5 : Executive Committee of the European Trade Unions Confederation ETUC), in Brussels
- 5 : Assembly of the International Federation of the Houses of Europe (FIME), in Otzenhausen
- 5 : Council of the Social Affairs Ministers of the European Union, in Luxembourg
- 6 : Council of the Environment Ministers of the European Union, in Luxembourg
- 6 : Conference of the Council of European Municipalities and Regions (CCRE), in Viareggio
- 6 : Bureau of the European Union of the Federalists (UEF), in Milan
- 7 : Round table on the IGC, organised by the UEF, in Milan
- 8 : Federal Committee of the UEF, in Milan
- 9 : seminar of the Young European Federalists (YEF), in Milan
- 9 : Meeting of the Observer IGC 97 on the initiative of IESS and Ardennes Group, in Rome
- 9 : Plenary Session of the European Parliament, in Strasbourg
- 9 : Council of the Internal Market Ministers of the European Union, in Luxembourg
- 12 : Colloquium on the European Cinema organised by the European Union and the Council of Europe, in Strasbourg
- 13 : YEF Congress, in Milan
- 13 : Conference of the University Association of European Studies (AUSE), in Catania
- 14 : Meeting of the Internal Affairs and justice Ministers of the European Union, in Spain
- 16 : 1996 Initiative Committee of the International European Movement, in Brussels
- 16 : Meeting of the Reflexion Group on the IGC 96, in Brussels
- 17 : Cultural Affairs Committee of the International European Movement, in Brussels
- 17 : Hearing of the Institutional Affairs Committee of the European Parliament, in Brussels
- 17 : Council of the Agriculture Ministers of the European Union, in Luxembourg
- 18 : European Federalist Action Committee (CAFE), in Brussels
- 19 : Meeting to relaunch the Federalist Intergroup for the European Union, in Brussels
- 19 : Conference organised by the European Institute of Public Administration on « the challenges of the future », in Maastricht
- 20 : Working Group of the Jean Monnet Professors on the IGC, in Brussels
- 20 : Colloquium of the European Realities of the Present, in Brussels
- 21 : General Assembly of the Association of the European Journalists, in Malta
- 21 : Informal meeting of the environment ministers at the Union level,
- 22 : Elections in Berlin
- 23 : Plenary Session of the European Parliament, in Strasbourg
- 23 : Council of the Education Ministers of the European Union, in Brussels
- 25 : Assembly of the European Trade Union Confederation (ETUC), in Brussels
- 26 : Assembly of the Forum of Migrant Peoples, in Brussels
- 26 : Council of the Fisheries Ministers, in Luxembourg
- 27 : Council of the Labour Ministers of the European Union, in Brussels
- 28 : Seminar of the European Social Observer on the IGC, in Palermo
- 30 : Institutional Affairs Committee of the European Parliament, in Brussels
- 30 : Council of the Foreign Affairs Ministers, in Luxembourg
- 30 : Meeting of the general secretaries of the CCRE, in Paris

